Nations Unies S/PV.6808



Conseil de sécurité

Soixante-septième année

Provisoire

6808e séance

Mercredi 18 juillet 2012, à 15 heures
New York

Présidente :	M. Osorio	(Colombie)
Membres :	Afrique du Sud	M. Laher
	Allemagne	M. Eick
	Azerbaïdjan	M. Mehdiyev
	Chine	M. Wang Min
	États-Unis d'Amérique	M. DeLaurentis
	Fédération de Russie	M. Zhukov
	France	M. Araud
	Guatemala	M. Rosenthal
	Inde	M. Raguttahalli
	Maroc	M. Taib
	Pakistan	M. Tarar
	Portugal	M. Gaspar da Silva
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Parham
	Togo	M. Menan

Ordre du jour

La situation en Côte d'Ivoire

Trentième rapport périodique du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (S/2012/506)

12-42621 (F)





La séance est ouverte à 15 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Côte d'Ivoire

Trentième rapport périodique du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (S/2012/506)

Le Président (*parle en espagnol*) : En vertu de l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la Côte d'Ivoire à participer à la présente séance.

En vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Albert Koenders, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2012/506, qui contient le trentième rapport périodique du Secrétaire sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire.

Je donne maintenant la parole à M. Koenders.

M. Koenders (*parle en anglais*) : Je suis très honoré de prendre la parole devant le Conseil de sécurité aujourd'hui après mon dernier exposé en date, le 26 janvier 2012 (voir S/PV.6708).

Le trentième rapport périodique du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) (S/2012/506), dont le Conseil est saisi, fait un nouveau point sur les derniers événements d'importance intervenus dans le pays depuis le rapport spécial du Secrétaire général en date du 29 mars 2012 (S/2012/186).

Mon exposé d'aujourd'hui sera axé sur les questions les plus décisives actuellement pour la Côte d'Ivoire, en particulier concernant la situation en matière de sécurité, la situation politique et les activités menées par le Gouvernement, avec l'appui de l'ONUCI, pour remettre le pays sur la voie de la paix et de la stabilité.

Je voudrais, pour commencer, et comme je l'ai fait lors des exposés que j'ai présentés récemment au Conseil, dire que la Côte d'Ivoire avance à grands pas sur la voie de la paix, de la stabilité et du développement. L'économie se redresse, le pays retrouve progressivement sa place dans la région d'Afrique de l'Ouest, et la situation globale en matière de sécurité s'est améliorée depuis la fin de la crise postélectorale de l'année dernière. En outre, suite aux élections législatives, l'Assemblée nationale a commencé ses travaux en avril, son Président s'étant engagé à ce que l'Assemblée contribue à la réconciliation nationale et assure un contrôle efficace du Gouvernement au nom du peuple ivoirien.

Pourtant, ce tableau encourageant ne doit pas faire oublier le fait que le pays reste aux prises avec d'importantes difficultés et continue de devoir faire face à des menaces considérables au moment où il passe à une phase de consolidation de la paix. Ces deux dernières semaines, une certaine inquiétude politique existe dans le pays, ce qui montre qu'il faut s'attaquer d'urgence aux causes profondes du conflit – problèmes liés aux terres, forces de sécurité non réformées, impunité, absence de réconciliation nationale et de dialogue politique – et ce, de manière transparente, dans l'intérêt de tous les Ivoiriens.

Premièrement, la situation sur le plan de la sécurité reste très précaire, en particulier, mais pas uniquement, dans l'ouest, à la frontière entre la Côte d'Ivoire et le Libéria. Cela s'explique par la faiblesse des autorités publiques, les grandes quantités d'armes en circulation, les éléments armés, les ex-combattants, les milices et les dozos, ainsi que par la compétition pour le contrôle des ressources. Je suis très préoccupé par les cas signalés de recrutement et de réarmement d'ex-combattants ivoiriens et libériens et par d'éventuelles atteintes à la sécurité de l'État. Des attaques ont été menées par des individus armés dans les villages situés dans la zone frontalière, où ont souvent lieu de violents affrontements intercommunautaires qui risquent de se transformer en conflits généralisés tant que des mesures efficaces ne seront pas prises pour s'attaquer à leurs causes profondes, tels les problèmes liés au régime foncier.

La situation s'est fortement détériorée le mois dernier avec la mort de sept soldats de la paix nigériens, tués lors d'une attaque lancée par des éléments armés sur la route reliant Para à Sao, le long de la frontière avec le Libéria, ce qui montre que nous devons rester vigilants et multiplier les activités de protection des civils. Le Gouvernement a renforcé la présence de ses forces armées et mis en place une commission chargée d'enquêter sur l'attaque de Para, et l'ONUCI fournit une assistance technique et un appui médico-légal.

Suite aux incidents survenus dans l'ouest, l'ONUCI a dynamisé ses forces sur le terrain en renforçant les contingents dans le secteur ouest, pour répondre à l'impératif opérationnel de protéger les civils et de

décourager fermement les tentatives de déstabilisation du pays dans différentes régions de la Côte d'Ivoire. Nous travaillons en coopération étroite avec la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) pour coordonner nos activités, pour lesquelles un plan d'action précis a été établi.

De leur côté, les Gouvernements ivoirien et libérien ont renforcé leur présence militaire dans la zone concernée et sont en contact étroit, en vue de partager des informations. Il convient de noter en particulier qu'un plan d'action a été adopté par l'ONUCI et la MINUL et qu'une réunion quadripartite des autorités ivoiriennes et libériennes, ainsi que de l'ONUCI et de la MINUL, s'est tenue à Abidjan le 14 juin – quelques jours seulement après les attaques. Les parties sont convenues qu'il fallait resserrer la coopération, y compris en renforçant leur présence des deux côtés de la frontière, en intensifiant les patrouilles aériennes et sur le terrain, et les activités de protection des civils, en resserrant la coopération en matière judiciaire et en prenant des mesures pour promouvoir la réconciliation et le développement.

À ce stade, on ne saurait trop souligner la nécessité d'allier fermeté et vigilance, et d'appeler le Gouvernement à renforcer sa présence civile, à investir dans le développement, et à garantir un traitement équitable pour ce qui est de la question du régime foncier. Nous considérons en particulier qu'il faut s'attaquer d'urgence aux causes profondes du conflit et promouvoir la réconciliation par des mesures concrètes au niveau national, en donnent priorité au renforcement de l'état de droit ainsi qu'à la restauration de l'autorité de l'État. Il importe que le Gouvernement ivoirien mette davantage l'accent sur cette question brûlante.

La réconciliation nationale est essentielle à tout processus de stabilisation et de consolidation de la paix. À cet égard, un véritable dialogue politique sur les questions de fond reste indispensable. Les 27 et 28 avril, une réunion présidée par le Premier Ministre s'est tenue à Grand-Bassam, avec la participation des partis d'opposition. Elle a par la suite donné lieu à un communiqué, annonçant la création d'un mécanisme de suivi en vue de tenir un dialogue permanent, pour que le Gouvernement et l'opposition aient la possibilité de poursuivre leurs échanges. Un nouvel élan est néanmoins nécessaire pour que toutes les parties puissent prendre part au dialogue politique de manière constructive. Toutes les parties doivent manifester une volonté politique accrue de poursuivre des objectifs bien définis en vue de prendre part à un dialogue politique sérieux.

Le fait que le Gouvernement ait pris l'initiative d'ouvrir un dialogue avec l'opposition politique constitue une avancée. Il faut maintenant que le Gouvernement continue de s'employer à garantir un dialogue politique authentique et la réconciliation à tous les niveaux et à offrir un espace politique à l'opposition, en établissant clairement le cadre et le calendrier de ces consultations et en prenant des mesures pour promouvoir la réconciliation, chaque fois que cela est possible et partout où il le peut. Dans le même temps, l'opposition doit jouer un rôle constructif, tenir des propos de réconciliation, et contribuer à la construction d'un avenir meilleur pour le pays et à la réconciliation.

Les proches élections locales, pour lesquelles le Gouvernement a demandé l'aide de l'ONU, pourraient faciliter la réconciliation nationale au niveau local. Néanmoins, pour que ces élections soient un succès, il faut remplir certaines conditions. Il faut notamment que le Gouvernement assume plus de responsabilités et que les élections soient programmées au moment approprié ; il faut également veiller à ce qu'elles soient ouvertes à tous, en assurer la sécurité et procéder à une réforme des organes électoraux et administratifs concernés. Ce n'est qu'en fixant clairement des conditions précises en relation avec ces questions que tout appui éventuel de l'ONUCI peut être envisagé et les moyens financiers, administratifs et militaires nécessaires pour mener à bien de telles activités être obtenus.

Pour garantir le succès de la réconciliation nationale, il faut également promouvoir une culture de respect des droits de l'homme. Il est absolument essentiel de consolider les progrès, de mettre fin à l'impunité des auteurs de violations des droits de l'homme et de les traduire en justice, quels que soit leur statut ou leur appartenance politique, essentiel aussi que tous les détenus obtiennent des éclaircissements sur leur statut, et que la commission d'enquête accélère ses travaux. L'ONUCI reste préoccupée par cette situation et demande au Conseil de sécurité de prêter une attention particulière à cette question importante.

Il convient de signaler que, comme l'a indiqué l'Expert indépendant sur la situation des droits de l'homme en Côte d'Ivoire, de nombreuses violations des droits de l'homme résultent moins de la complicité de l'État que de son incapacité à les prévenir, en raison notamment de la lenteur des progrès accomplis dans la réforme du secteur de la sécurité et dans la restauration de l'autorité de l'État sur l'ensemble du territoire. C'est pourquoi il faut encourager les efforts qui permettraient d'accélérer

la réforme du secteur de la sécurité et le processus de désarmement, démobilisation et réintégration. À cet égard, je tiens à souligner les mesures positives prises par le Président Ouattara pour faire avancer ces deux processus. L'ONUCI est prête à continuer d'appuyer les efforts déployés par le Gouvernement pour faire une réalité de la réforme du secteur de la sécurité et du processus de désarmement, démobilisation et réintégration, ce qui exige un programme coordonné de désarmement, démobilisation et réintégration, des critères d'admission stricts, et une base fiable.

Dans cette phase complexe, il est important que l'ONU continue d'appuyer les efforts déployés par le Gouvernement pour stabiliser la situation en matière de sécurité, protéger les civils, restaurer l'autorité de l'État, promouvoir la réconciliation, et fournir une assistance pour le développement après le conflit. Afin d'avoir un impact optimal dans ces domaines, l'ONUCI, conjointement avec l'équipe de pays des Nations Unies, renforce sa présence sur le terrain. Nous avons ouvert des bureaux locaux avec nos effectifs militaires, civils et de police, à Guiglo, à Tabou, à Taï et à Toulepleu – certains des villages dans lesquels se sont rendus les membres du Conseil de sécurité lors la mission importante qu'ils ont effectuée en mai en Côte d'Ivoire. Nous ouvrirons prochainement d'autres bureaux et renforcerons les bureaux existants pour resserrer la coopération et améliorer la coordination au sein du système des Nations Unies, dans la limite des ressources disponibles. Notre action s'appuie sur une vigilance constante, la recherche de solutions politiques et la promotion de la réconciliation en tant qu'élément essentiel pour mener à bien notre tâche.

Pour terminer, je voudrais dire que l'appui soutenu du Conseil de sécurité reste décisif à ce stade pour que nous puissions, ensemble, prendre des mesures efficaces face aux risques généralisés qui caractérisent les pays fassent à une phase de consolidation de la paix. Je reste convaincu qu'avec l'appui du Conseil, nous pouvons apporter une contribution positive pour que la Côte d'Ivoire connaisse un succès remarquable, dans l'intérêt de son peuple et, nous l'espérons, de l'ensemble du système des Nations Unies.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie M. Koenders de son exposé.

Je donne maintenant la parole au représentant de la Côte d'Ivoire.

M. Bamba (Côte d'Ivoire) : Monsieur le Président, je rentre d'Addis-Abeba et, de l'aéroport John F. Kennedy, j'ai pris un taxi pour venir directement ici. Alors je survis, donc soyez indulgents.

Ma délégation voudrait vous féliciter de votre élection à la présidence du Conseil pour le mois de juillet. Ma délégation a pris note du rapport S/2012/506 sur la situation en Côte d'Ivoire, produit par le Secrétaire général et soumis à l'examen du Conseil, en vue du renouvellement du mandat de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI), qui prend fin le 31 juillet 2012, conformément à la résolution 2000 (2011). Ma délégation a également écouté avec un intérêt évident l'exposé sur la situation en Côte d'Ivoire que le Représentant spécial du Secrétaire général pour la Côte d'Ivoire, S. E. M. Albert Koenders, vient de faire devant le Conseil.

Ma délégation voudrait rappeler ici la joie et l'immense fierté que les populations vivant en Côte d'Ivoire ont ressenties pendant la visite de travail que les 15 membres du Conseil de sécurité ont effectuée en Côte d'Ivoire il y a quelques semaines. Chacun des 15 membres du Conseil a pu à cette occasion comprendre et percevoir la sincérité des sentiments de gratitude que ces populations éprouvaient à l'égard du Conseil de sécurité, dont l'engagement et l'appui déterminant pour la défense du respect et de la volonté majoritaire du peuple souverain de Côte d'Ivoire ont permis de faire prévaloir la démocratie dans la crise postélectorale en Côte d'Ivoire et, surtout, d'exercer efficacement la protection des populations civiles.

L'occasion de cette visite a permis aux membres du Conseil de se rendre compte directement sur place des progrès enregistrés depuis la fin de la crise postélectorale, mais également des défis restant à surmonter. Le Conseil a eu l'occasion de s'entretenir de manière transparente et exhaustive avec le Président de la République de Côte d'Ivoire, S. E. M. Alassane Ouattara, qui a exposé sa vision de la Côte d'Ivoire après la crise et les chantiers qu'il compte réaliser en vue de faire de la Côte d'Ivoire un pays émergent à l'horizon 2020. Il a également, sans détours, répondu et apporté les éclairages voulus aux interrogations soulevées par les membres du Conseil. Le Conseil a par ailleurs eu des interactions très instructives avec le Gouvernement, avec l'ancien parti au pouvoir, avec la Commission Dialogue, vérité et réconciliation ainsi qu'avec les éléments de la société civile.

Le Conseil a enfin effectué des visites de terrain, notamment dans l'ouest du pays et même dans un camp de réfugiés ivoiriens situé à la frontière, à l'intérieur du territoire du Libéria. C'est dire, donc, que le Conseil est suffisamment imprégné des réalités du dossier ivoirien.

Aussi ma délégation souhaite-t-elle se limiter à quelques observations sur des points essentiels, particulièrement à la lumière des récents événements.

En premier lieu, s'agissant de la sécurité, la situation dans l'ensemble du pays s'est considérablement améliorée. La vie à Abidjan et dans les autres grandes villes a retrouvé son dynamisme d'antan, couplée à une reprise perceptible de l'activité économique, en nette croissance. Comme le rapport le souligne, cependant, la sécurité dans la région ouest du pays demeure une source de préoccupation. En effet, les attaques du 8 juin 2012 et des jours suivants perpétrées contre des villages de la région de Taï par des éléments armés en provenance du Libéria, et au cours desquelles 7 Casques bleus de l'ONUCI, ressortissants du Niger, ont perdu la vie ainsi que plusieurs civils et des soldats des Forces républicaines de Côte d'Ivoire (FRCI), jettent une lumière crue sur la nature de ces actions et situent clairement les objectifs des tentatives de déstabilisation qui sont poursuivies.

Il apparaît clairement que les actes criminels commis par ces groupes armés sont planifiés et parfaitement coordonnés dans une logique d'effet de surprise et d'entretien de la psychose et de la peur au sein des populations civiles. En outre, il est connu de tous que ces groupes armés bénéficient d'un soutien financier octroyé par des Ivoiriens exilés ou issu de l'exploitation minière illégale. Certains des concepteurs et pourvoyeurs de fonds des plans d'attaque de ces groupes armés ont été identifiés et appréhendés. À cet égard, le Ministre d'État, Ministre de l'intérieur, a rendu public le 12 juin 2012 l'existence d'un complot contre la sûreté de l'État, suite à l'arrestation dans un pays étranger, et à l'extradition en Côte d'Ivoire, d'un ancien Ministre membre du parti de M. Gbagbo. Ma délégation voudrait saluer ici la mémoire des 7 soldats de l'ONUCI et donner l'assurance que le Gouvernement de Côte d'Ivoire a tout mis en œuvre pour retrouver les auteurs de ces crimes de guerre et les traduire en justice.

Face à ces attaques, la coopération entre mon pays et le Libéria s'est renforcée dans les domaines militaire, de la police et de la justice. Le Représentant spécial a fait état, donc, des activités de coopération qui intègrent justement les deux opérations en Côte d'Ivoire et au Libéria. Il y a donc eu des réunions quadripartites pour adresser une réponse concertée à ces menaces. Par ailleurs, la Côte d'Ivoire et le Libéria ont décidé de réunir avant la fin de l'année une session de la grande Commission mixte de coopération entre les deux pays. Mais d'ores et déjà, il a été décidé d'intensifier la coopération en matière judiciaire. Il a également été décidé de tenir une réunion conjointe des chefs d'état-major et également des notables des communautés installées le long de la frontière afin de promouvoir la réconciliation et de favoriser les activités de développement.

Donc, comme l'a souligné le Représentant spécial, nous nous félicitons que, comme il est indiqué au paragraphe 56 du rapport, de nouveaux dispositifs de coopération entre l'ONUCI et la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) ainsi qu'entre les équipes de pays de l'ONU en Côte d'Ivoire et au Libéria soient renforcés pour améliorer la réaction de l'Organisation des deux côtés de la frontière, notamment par le biais d'activités transfrontalières. De même, ma délégation appuie la recommandation du Secrétaire général, figurant toujours au paragraphe 56 du rapport, concernant le transfert à l'ONUCI des trois hélicoptères d'attaque actuellement attribués à la MINUL, afin d'accroître la capacité de dissuasion et d'anticipation de l'ONUCI.

La dimension régionale de la situation en Côte d'Ivoire sur le plan de la sécurité est évidente. En effet, les signes avant-coureurs des crises au Mali et en Guinée-Bissau ont accéléré la mise en œuvre de mesures en vue de répondre à des menaces sous-régionales. Ainsi, lors d'une réunion tenue à Abidjan le 13 mars, l'Union du fleuve Mano a adopté un plan opérationnel de paix et de sécurité pour répondre à la criminalité transnationale organisée et au trafic en Afrique de l'Ouest. Ces plans prévoient l'établissement de patrouilles mixtes aux frontières et un renforcement de l'échange d'informations ainsi que l'organisation d'une formation conjointe. Sur le même registre, on peut citer le Sommet de l'Union du fleuve Mano tenu le 15 juin à Conakry.

J'en viens au deuxième point de préoccupation soulevé dans le rapport : la réforme du secteur de la sécurité et le processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration (DDR). J'avais, dans ma déclaration du 26 avril dernier (voir S/PV.6761), informé le Conseil de la création du groupe de travail sur la réforme du secteur de la sécurité en vue, d'une part, de trouver une réponse définitive au problème lié à la mise en œuvre du processus de DDR et, d'autre part, de mener des réflexions approfondies sur l'outil de défense et de sécurité, sans oublier tous les secteurs impliqués dans la réforme du secteur de la sécurité.

Parallèlement à ces groupes de travail sur la réforme du secteur de la sécurité, le Ministre délégué auprès du Président chargé de la défense ainsi que le Ministre de l'intérieur, en leur qualité de piliers de la réforme du

secteur de la sécurité, ont initié des travaux au sein de leurs départements respectifs. Tous ces différents groupes de travail ont presque achevé leurs travaux, qu'ils remettront dès fin juillet au Comité scientifique de la réforme du secteur de la sécurité. De ces travaux d'intenses réflexions, des réformes importantes seront mises en œuvre pour préserver la paix, la démocratie et la sécurité des biens et des personnes. Ces réformes importantes font l'objet de travaux spécifiques dans les secteurs suivants : la réforme du secteur de la sécurité ; la politique de défense ; le recensement des anciens combattants ; les réformes de la police nationale.

Les composantes du groupe de travail sur la réforme du secteur de la sécurité ont été activées et ont mis en place six piliers pour la réforme du secteur de la sécurité, en étroite collaboration avec l'ONUCI, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Union africaine et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), à savoir : le pilier sécurité nationale ; le pilier état de droit et relations internationales ; le pilier contrôle démocratique ; le pilier reconstruction après la crise ; le pilier gouvernance économique ; le pilier dimension humaine et sociale.

Après avoir achevé les travaux relatifs au diagnostic, à l'identification des menaces, aux réformes et aux plans d'action, des avant-projets de lettres ont été soumis au comité de pilotage pour validation. Ils portent sur quatre orientations : premièrement, une politique nationale de désarmement, de démobilisation et de réintégration ; deuxièmement, un nouveau cadre de mise en œuvre du processus de DDR ; troisièmement, une stratégie nationale de réforme du secteur de la sécurité ; et quatrièmement, une synthèse des réformes. Par ailleurs, un Conseil national de sécurité sera créé pour superviser la mise en œuvre du processus de DDR et de la réforme du secteur de la sécurité. Cette structure sera placée sous l'autorité directe du Président de la République. Par conséquent, le processus de DDR sera mis en œuvre par une seule structure appelée Autorité pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration, rattachée à la présidence de la République. Quant à la réforme du secteur de la sécurité, sa mise en œuvre sera confiée à un conseiller spécial qui devra suivre les réformes en liaison avec des points focaux à créer dans différents ministères. Chaque ministère sera responsable des réformes de son département.

Le troisième élément qui a retenu notre attention dans le rapport du Secrétaire général est la réconciliation nationale et la poursuite du dialogue politique. En effet, la Commission Dialogue, vérité et réconciliation inscrit ses actions dans la durée, et se donne les moyens d'élargir son audience et ses acteurs. On constate de plus en plus une appropriation des initiatives de proximité par le biais d'un dialogue intercommunautaire fortement encouragé par la Commission Dialogue vérité et réconciliation. Personnellement, j'ai noté avec beaucoup de bonheur, ici à New York, que la diaspora ivoirienne aux États-Unis est particulièrement active sur ce point.

En ce qui concerne la poursuite du processus politique, le Conseil a pu se rendre compte lors des échanges qu'il a eus pendant son séjour en Côte d'Ivoire avec l'ancien parti au pouvoir, le Front populaire ivoirien (FPI), du radicalisme de ce dernier. Mais fort heureusement, les choses ont positivement évolué, et à la demande du FPI, une première session franche et productive a pu se tenir il y a deux semaines entre une délégation du FPI et une délégation du Gouvernement conduite par le Premier Ministre. Il est à souhaiter que cette évolution conduira le FPI à participer pleinement aux futures élections locales afin de se doter d'un espace démocratique pour exercer sa liberté d'expression et apporter la contribution à la reconstruction nationale qu'on attend de lui. À cet égard, ma délégation appuie la recommandation du rapport en vue de l'assistance électorale à apporter à la Côte d'Ivoire dans ce contexte.

Mon quatrième point porte sur la situation des droits de l'homme. Ma délégation a pris note des préoccupations exprimées dans le rapport en ce qui concerne les droits de l'homme en Côte d'Ivoire. Sans chercher à minimiser les faits qui sont évoqués, ma délégation pense qu'il serait plus approprié de replacer les choses dans leur contexte. C'est du reste dans cette optique qu'il faut comprendre les conclusions de l'expert indépendant dont faisait plus tôt état le Représentant spécial qui, suite aux deux visites qu'il a effectuées en Côte d'Ivoire, a indiqué que la plupart des violations des droits de l'homme résultaient moins de la complicité de l'État que de son incapacité de les prévenir, en raison notamment des difficultés rencontrées pour réformer le secteur de la sécurité et restaurer l'autorité de l'État sur l'ensemble du territoire. En effet, il ne faudrait tout de même pas oublier qu'il n'y a pas si longtemps qu'au terme de la crise post-électorale, au moment où le Président Alassane Ouattara et son gouvernement ont commencé à assumer effectivement le pouvoir d'État, ils ont hérité d'un véritable « no man's land » en ce qui concerne les droits de l'homme en Côte d'Ivoire.

C'est le lieu de rappeler que les 10 années du régime de Président Gbagbo ont été caractérisées par le règne du non-droit. C'est pendant cette période que les populations en Côte d'Ivoire ont été victimes des pires

formes de violations des droits de l'homme perpétrées par les escadrons de la mort, qui enlevaient et procédaient à des exécutions sommaires sur le simple soupçon que l'on était contre le régime ou pour des délits de patronyme. Les expropriations, les bastonnades, dont celles d'un colonel de l'armée et d'une ancienne gloire du football ivoirien, étaient la norme. Ces faits rappellent que le Président Alassane Ouattara a hérité du pouvoir dans un pays qui avait perdu tout repère en matière de droits de l'homme. D'où la priorité qu'il a tout de suite attribuée à ce secteur par la nomination d'un ministre chargé des droits de l'homme et de la reconstruction de ces secteurs.

Mais cette situation ne doit occulter en rien la détermination du Président de la République d'ériger le plus tôt possible un véritable état de droit en Côte d'Ivoire. Le Président Alassane Ouattara est attaché de façon irréversible à l'impunité zéro, c'est-à-dire que tout auteur avéré de crime ou de violations des droits de l'homme, indépendamment de la sensibilité politique ou d'une autre considération dont il pourrait se prévaloir, sera traduit en justice pour répondre des faits qui lui sont reprochés. La création d'une forte unité de police militaire répond à ce souci, et son action a contribué à la mise au pas rapide des fauteurs de troubles. Deux cent cinquante membres des FSCI ont été arrêtés et vont bientôt être traduits en justice.

Compte tenu de l'état de non-droit qui existait par le passé, les premières priorités du Ministre des droits de l'homme ont été surtout tournées vers la formation, l'éducation et la sensibilisation de toutes les composantes de la société, à commencer par les forces de l'ordre. Ainsi, je veux citer quelques activités effectuées avec l'appui de l'ONUCI qui illustrent la volonté du Gouvernement de renforcer les droits de l'homme en Côte d'Ivoire.

Les 14 et 15 octobre 2011 s'est tenu à Yamoussoukro le séminaire de renforcement des capacités des forces de l'ordre, forces paramilitaires et forces de sécurité en matière de respect des droits de l'homme. Entre le 1er mars et juillet, une caravane des droits de l'homme a sillonné les villes de Korhogo, Man, Gagnoa et Adzopé. La caravane est attendue à San Pedro à la fin du mois. Il y a eu enfin le séminaire de sensibilisation de la presse et des professionnels des médias sur les mécanismes nationaux et internationaux de protection des droits de l'homme.

La justice transitionnelle suit son cours et les auteurs présumés des divers crimes commis dans le cadre de la crise postélectorale sont entendus dans le cadre d'instructions où leurs droits et leur dignité sont parfaitement observés. Il y a deux jours, une ancienne Ministre de l'ancien régime en détention, dont l'état de santé nécessitait des soins, a été admise dans une des meilleures cliniques du pays pour recevoir les traitements adéquats. Le Ministre des droits de l'homme lui a rendu visite et s'est entretenu avec elle.

En tout état de cause, et comme il est évident que les droits de l'homme ne peuvent s'exercer que dans un cadre juridique et judiciaire harmonieux, une stratégie nationale a été adoptée le 19 avril concernant le secteur de la justice, sur laquelle s'appuieront le Gouvernement, l'ONU et les autres partenaires dans les domaines judiciaire et pénitentiaire de 2012 à 2015. Ce projet a constitué une réalisation importante dans le cadre de la réforme du secteur judiciaire. L'ONUCI et l'Union européenne ont travaillé en étroite collaboration avec le Ministère de la justice et les autres parties prenantes à l'élaboration de cette stratégie. En vue de sa mise en œuvre, le Ministère de la justice établit actuellement, avec le soutien de l'ONUCI, un plan d'action qui servira également de feuille de route aux partenaires internationaux qui appuient la réforme de la justice.

En conclusion, je voudrais indiquer l'importance que la Côte d'Ivoire attache à sa coopération avec l'ONU. Le Premier Ministre de Côte d'Ivoire l'a réaffirmé dans sa lettre récente au Secrétaire général, dans laquelle la Côte d'Ivoire sollicitait le renouvellement du mandat de l'ONUCI, y compris l'appui aux futures élections locales. Tout en comprenant les plaintes qui ont conduit le Secrétaire général à proposer la réduction de la composante militaire de la valeur d'un bataillon de l'ONUCI, ma délégation souhaite que cette réduction ne s'effectue pas au moment du renouvellement en raison de la situation qui a été décrite plus tôt sur le plan de la sécurité et surtout pour ne pas créer de vide sécuritaire. Dans le même souci d'efficacité plus grande, ma délégation est favorable au renforcement des contingents francophones de l'ONUCI, qui pourraient mieux satisfaire les objectifs de communication dans le cadre du nouveau mandat de l'ONUCI parce qu'il faut savoir qu'il s'agit aujourd'hui d'aider à la réconciliation et de faire en sorte que le dialogue politique se fasse au niveau de toutes les couches de la société.

Voilà les éléments qu'il m'a paru devoir porter à l'attention du Conseil dans le cadre des délibérations qu'il aura tout à l'heure sur cette question.

Le Président (*parle en espagnol*) : Il n'y a plus d'autres orateurs inscrits sur ma liste.

J'invite maintenant les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 15 h 40.